



mardi 5 mars à Lyon, mardi 2 avril à Clermont-Ferrand

Rencontre pro "Rémunérer un auteur, comment ça marche ?"

Suite aux changements des modalités de rémunération des auteurs au 1er janvier 2019,
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture organise deux demi-journées d'information et de mise à jour des pratiques, à destination des diffuseurs.

Présentations à destination des « diffuseurs », c'est-à-dire tous ceux qui organisent des projets avec des auteurs et prennent en charge leur rémunération : bibliothèques, associations, établissements scolaires, collectivités territoriales, etc.:

- à Lyon : **mardi 5 mars** à 14h
 - à Clermont-Ferrand : **mardi 2 avril** à 14h
- En partenariat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Infos pratiques

mardi 5 mars à 14h

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture
25, rue Chazière
69004 Lyon

mardi 2 avril à 14h

Auditorium de la Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

Inscription en ligne obligatoire :

- pour la rencontre de Lyon : formulaire en bas de l'article ou [via ce lien](#)
- pour la rencontre de Clermont-Ferrand : formulaire en bas de l'article ou [via ce lien](#)

En bref, ce qui change pour les diffuseurs en 2019

- À compter du 1er janvier 2019 les revenus accessoires rémunérés en droits d'auteur ne sont plus

réservés aux seuls affiliés, mais ouverts à tous les artistes auteurs, sous certaines conditions.

- En tant que diffuseur, vous effectuerez vos déclarations et **le règlement de vos cotisations et contributions sociales auprès de l'URSSAF** pour l'ensemble des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2019, et **non plus auprès de l'AGESSA ou de la Maison des artistes**.
- **La cotisation retraite de 6,9% est obligatoire pour tous les auteurs à partir du 1er janvier 2019.**
Concrètement, le précompte 2019 s'élèvera à 17.35% pour tous les auteurs (cotisation vieillesse précomptée au 1er euro), au lieu de 10.45% en 2018.

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnhonealpes-livre-lecture.org/articles/rencontre-pro-remunerer-un-auteur-comment-ca-marche>